

Déclaration d'un événement significatif environnement, relatif à l'atteinte d'un seuil réglementaire sur une valeur de concentration en *Legionella Pneumophila*

18.8.2026 - | EDF

Les unités de production de la centrale nucléaire de Civaux sont équipées d'aéroréfrigérants qui permettent de réfrigérer l'eau des circuits de refroidissement et de limiter ainsi l'impact des rejets thermiques sur les rivières.

L'eau de la Vienne utilisée dans le circuit de refroidissement des réacteurs contient naturellement des micro-organismes. Ils se développent dans les installations où la température de l'eau est comprise entre 25 °C et 50 °C. Certaines espèces de légionnelles (*Legionella pneumophila*) font partie de ces micro-organismes.

Les concentrations en légionnelles dans les circuits de refroidissement des centrales nucléaires sont encadrées par des seuils réglementaires et font l'objet d'une surveillance régulière par EDF. Pour la légionnelle potentiellement pathogène *Legionella pneumophila*, la réglementation fixe pour la centrale de Civaux une limite de 100 000 UFC/litre*.

Le 3 août 2026, un prélèvement hebdomadaire est effectué dans l'aéroréfrigérant de l'unité de production n°1. Le résultat d'analyse, reçu le 12 août 2026, met en évidence un taux en légionnelles de 100 000 UFC/litre.

Conformément à nos procédures, des actions sont immédiatement lancées :

- un nettoyage du circuit tertiaire est effectué grâce au renouvellement des boules nettoyantes du condenseur. Ces boules en caoutchouc permettent de nettoyer les parois des faisceaux du condenseur en venant « gratter » les dépôts présents.
- les prélèvements sont désormais réalisés quotidiennement jusqu'à l'obtention de résultats d'analyse inférieurs à 10 000 UFC/litre.

De nouveaux résultats sont attendus d'ici le 21 août. Ils permettront de déterminer l'éventuelle mise en service du circuit de traitement par monochloramine (mélange d'eau de javel et ammoniac).

Cet événement n'a eu aucun impact réel sanitaire ou environnemental.

En raison de l'atteinte du seuil réglementaire de concentration en *legionella pneumophila*, la direction de la centrale nucléaire de Civaux a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, un événement significatif pour l'environnement le 14 août 2026.

**Unité formant colonie par litre d'eau.*

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-civaux/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-civaux/declaration-d-un-evenement-significatif-environnement-relatif-a-l-atteinte-d-un-seuil-reglementaire-sur-une-valeur-de-concentration-en-legionella-pneumophila>